

LE CONSEIL D'ECOLE

QUI SUIS-JE DU CONSEIL D'ECOLE

LE CONSEIL D'ECOLE VOTE

Je suis le règlement intérieur

LE CONSEIL D'ECOLE ADOPTE

Je suis le projet d'école

Je suis le projet pédagogique de l'organisation de la semaine

LE CONSEIL D'ECOLE DONNE SON ACCORD

Je suis l'organisation d'activités complémentaires, sportives, éducatives et culturelles

Je suis le programme d'actions établi par le Conseil école-collège

LE CONSEIL D'ECOLE DONNE SON AVIS

Je suis l'utilisation des moyens alloués à l'école

Je suis les activités périscolaires

Je suis les discussions autour du restaurant scolaire

Je suis les éléments autour de L'hygiène scolaire

Je suis La protection et la sécurité des enfants

Je suis Le respect et la mise en application des valeurs et des principes de la République

LE CONSEIL D'ECOLE EST INFORME

Je suis l'utilisation des locaux scolaires en dehors des heures d'ouverture de l'école.

Je suis le choix des manuels scolaires ou matériels pédagogiques divers.

Je suis l'organisation des aides spécialisées.

Je suis les conditions d'organisation des rencontres entre les enseignants et les parents d'élèves.

Sujets d'actualité pouvant être traités :

→ Les évaluations nationales

Prendre appui sur la note de synthèse de circonscription.

Communiquer en conseil d'école sur les évaluations, même en maternelle, est l'occasion pour les professionnels que vous êtes, de vous exprimer sur votre travail et sur la dimension pédagogique des évaluations.

→ Les repas à 1 euro

ASSURER À CHAQUE FAMILLE DES REPAS ABORDABLES ET ÉQUILIBRÉS À L'ÉCOLE

Avec la « cantine à 1 euro », l'objectif est de garantir aux familles en difficulté des repas équilibrés pour leurs enfants en milieu scolaire.

En France, ce sont les communes qui fixent le prix des repas à l'école primaire. Conséquence : "Dans beaucoup de communes rurales, les cantines n'offrent pas de tarification sociale", a expliqué la secrétaire d'Etat. "Du coup, les familles les plus en difficulté n'y mettent pas leurs enfants."

Pour y remédier, Christelle Dubos, accompagnée du ministre de l'Éducation nationale, Jean-Michel Blanquer, lancera d'ici fin avril cette mesure phare de la stratégie de lutte contre la pauvreté. Les communes qui s'engagent à la "cantine à 1 euro" recevront une aide de l'Etat de 2 euros par repas. Cela concernera jusqu'à 10 000 communes.

“S'ATTAQUER AUX RACINES DES INÉGALITÉS”

Le 17 avril prochain, la secrétaire d'État annoncera également la mise en place des premiers petits-déjeuners gratuits à l'école, "une mesure de bon sens qui s'attaque aux racines des inégalités", a déclaré la secrétaire d'Etat.

“Dans les zones défavorisées, un enfant sur dix arrive en classe le ventre vide, il n'a donc pas les mêmes chances d'apprentissage qu'un camarade qui a le ventre plein.”

Les petits déjeuners gratuits seront d'abord mis en place dans huit académies, dont celles d'Amiens, Toulouse et Montpellier. Puis en septembre, sur tout le territoire, a précisé la secrétaire d'État.

FORMER, ÉDUCER, ACCOMPAGNER VERS L'EMPLOI

Présentée en septembre dernier par le président de la République, la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté fait un double constat : le taux de pauvreté est reparti à la hausse depuis 20 ans, avec 8,8 millions de personnes pauvres en 2017, dont près de 3 millions dans une situation de privation matérielle grave en 2018 (Insee).

Il y a nécessité à adapter le modèle social français aux réalités économiques d'aujourd'hui. Dans ce contexte, le Gouvernement mise aujourd'hui sur deux leviers :

- investir dans l'éducation et la formation ;
- tabler sur l'accompagnement et l'émancipation sociale par l'emploi.

La Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté se décline ainsi à travers cinq engagements majeurs :

- L'égalité des chances dès les premiers pas pour rompre avec la reproduction de la pauvreté.
- Garantir au quotidien les droits fondamentaux des enfants.
- Un parcours de formation garanti pour tous les jeunes.
- Aller vers des droits sociaux plus accessibles, plus équitables et plus incitatifs à l'activité.
- Investir pour l'accompagnement de tous vers l'emploi.

→ Les petits déjeuners gratuits

Dès 2019, l'État consacrera 6 millions d'euros au financement de petits déjeuners dans les écoles volontaires de territoires prioritaires. Cette mesure se déploiera de manière progressive : depuis le mois d'avril, 8 académies préfiguratrices (Amiens, La Réunion, Lille, Montpellier, Nantes, Reims, Toulouse, Versailles) ont déjà commencé à promouvoir et mettre en place cette mesure qui sera généralisée au mois de septembre à l'ensemble du territoire français. Jusqu'à 100 000 enfants pourront alors prendre leur petit-déjeuner à leur arrivée à l'école.

Dans le cadre de [la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté](#), l'Etat finance **des petits déjeuners pour les écoles situées dans les territoires prioritaires**. Une dotation dédiée sera ainsi attribuée par l'Etat à ces territoires pour encourager et soutenir l'organisation de petits déjeuners à l'école. L'objectif est de permettre aux enfants de ne pas commencer la journée le ventre vide, de rester concentrés pendant toute la matinée et ainsi d'apprendre dans les meilleures conditions. Cette mesure participe à la réduction des inégalités, dès le plus jeune âge.

Le pilotage de la mesure est assuré par le ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse grâce aux directeurs académiques des services de l'Éducation nationale (DASEN). Elle est destinée **aux écoles volontaires de tous les territoires dans lesquels un besoin social est identifié** - qu'il s'agisse de zones [REP et REP+](#), mais aussi, par exemple, de quartiers de la politique de la ville (lorsqu'ils ne sont pas intégrés à l'éducation prioritaire) et de certaines zones rurales.

Afin de s'adapter au mieux aux contraintes et aux réalités de chaque école, l'Etat viendra conseiller et accompagner les initiatives qui y seront mises en place, qu'elles soient menées par la commune, l'équipe éducative de l'école, une association, ou un partenariat entre ces acteurs, toujours en lien avec les parents.

La mise en place de ces petits déjeuners devra cependant suivre les principes suivants :

- Les petits déjeuners doivent être **équilibrés et de qualité**,
- servis dans le respect des **règles de sécurité et d'hygiène alimentaire**,
- **ouverts à tous les enfants**,
- et accompagnés d'une action **d'éducation à l'alimentation** et d'une sensibilisation des parents au rôle du petit déjeuner.

Une **première phase de déploiement est lancée au mois d'avril 2019** dans 25 départements relevant des Académies d'Amiens, Lille, Montpellier, Nantes, Reims, Toulouse, Versailles et La Réunion. A la rentrée de septembre, les petits déjeuners à l'école pourront potentiellement bénéficier à 100 000 enfants dans tous les territoires identifiés.

Le **budget consacré à la mesure s'élève à 6 millions d'euros en 2019**. Il atteindra au moins 12 millions d'euros en année pleine, dès 2020.

Annoncée par le Président de la République le 13 septembre dernier, la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté prévoit, parmi ses objectifs, de **réduire les privations au quotidien et de garantir à tous un accès à l'alimentation**.

En France, on compte 3 millions d'enfants pauvres, soit 1 enfant sur 5. Un certain nombre d'entre eux n'a pas accès aux droits fondamentaux en matière de logement, d'alimentation et de santé. Aujourd'hui, 13% des enfants scolarisés en réseau d'éducation prioritaire (REP et REP+) arrivent à l'école le ventre vide.